



Statut commerçant pour etudiant etranger

Par **a7med**, le **15/07/2009** à **19:20**

Bonjour,

Je suis étudiant marocain, marié avec une française, je voudrais changer mon statut étudiant vers le statut commerçant.

Questions:

1) C'est quoi les critères que doit avoir un tel projet pour qu'il soit facilement accepté par la préfecture? Est ce qu'un simple projet comme par exemple une boulangerie ou un petit commerce peut marcher pour le changement de statut?

2) Que veut dire exactement Marchandiseur sur la liste des métiers ouverts aux étrangers?

2) Comment ça se passe après la première carte de séjour?

Je vous remercie infiniment pour vos réponses!

Ahmed

Par **anais16**, le **19/07/2009** à **17:26**

Bonjour,

si vous pouvez monter un projet suffisamment solide (bilan prévisionnel sur trois ans) et fournir tous les documents exigés, en théorie votre dossier devrait passer.

Dans ce cas là, ce n'est pas vraiment l'activité qui est étudiée, mais le projet en lui même.
Au moment du renouvellement du titre de séjour, si vous continuez à exercer votre activité, le titre est renouvelé.

Etant en plus conjoint de français, vous pourriez prétendre à ce titre de séjour aussi, et exercer le métier de votre choix.

Par **a7med**, le **20/07/2009 à 19:33**

Merci Anais16

Par **a7med**, le **20/07/2009 à 19:34**

Merci Anais16